

PRIMATURE

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G N°037-2025)

Pingwendé Gilbert OUEDRAOGO

Ouagadougou, le 04 décembre 2025

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le jeudi 04 décembre 2025,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 11 H 37 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA PRIMATURE

Le Conseil a adopté **un décret** portant approbation des statuts particuliers du Fonds d'appui au sport et à la presse privée (FASP) « Wassa Bondo ».

Le FASP « Wassa Bondo » est issu de la fusion du Fonds national pour la promotion du sport et des loisirs (FNPSL) et du Fonds d'appui à la presse privée (FAPP).

L'adoption de ce décret permet au Fonds d'appui au sport et à la presse privée « Wassa Bondo » de se doter de textes règlementaires en vue d'accomplir ses missions, conformément au décret n°2014-610/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Fonds nationaux.

I.2. AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté **trois (03) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **sept (07) projets de décrets** portant modification des :

- décret n°2014-610/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Fonds nationaux ;
- décret n°2014-611/PRES/PM/MEF/MFPTSS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de l'Etat à caractère professionnel ;
- décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique ;
- décret n°2014-613/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de l'Etat à caractère administratif ;

- décret n°2014-614/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de l'Etat à caractère économique ;
- décret n°2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé ;
- décret n°2014-679/PRES/PM/MEF/MFPTSS du 1^{er} août 2014 portant statut général des Etablissements publics de prévoyance sociale.

Depuis plusieurs années, on constate une tendance à l'élargissement du nombre des membres observateurs participants aux sessions des Conseils d'administration. Cette situation crée une pléthore de participants, rend complexe les processus décisionnels et augmente les charges de fonctionnement.

Les modifications des décrets ci-dessus cités visent à limiter le nombre de membres observateurs dans les Conseils d'administration des Etablissements publics.

L'adoption de ces décrets permet une meilleure gouvernance des Etablissements publics.

Le deuxième rapport est relatif à la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2025, au 30 septembre.

Le budget de l'Etat, exercice 2025 a été adopté en recettes et en dépenses respectivement à **3 149,79 milliards F CFA** et à **3 612,27 milliards F CFA**. Il se dégage une épargne budgétaire de 559,04 milliards F CFA et un besoin de financement de 462,48 milliards F CFA représentant 3,2% du PIB nominal.

Au titre de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025 au 30 septembre, le niveau de mobilisation des ressources de l'Etat s'établit à **2 513,76 milliards F CFA**, pour un objectif de la période sous revue de **2 393,90 milliards F CFA**, correspondant à un taux de réalisation de 105,01% sur la période et de 76,76% sur l'année.

Comparé au niveau de recouvrement au 30 septembre 2024 qui était de **2 125,61 milliards F CFA**, on observe une hausse de **388,15 milliards F CFA** en valeur absolue et de 18,26% en valeur relative.

Le montant des dépenses exécutées au 30 septembre 2025 s'élève à **2 644,33 milliards F CFA** sur une prévision de crédits de paiement ajustés de **3 638,75 milliards F CFA**, soit un taux d'exécution de **72,67%**. A la même date en 2024, le montant des dépenses exécutées était de **2 483,44 milliards F CFA**, soit un taux d'exécution de **67,67%**.

Au titre de la gestion de la trésorerie, au 30 septembre 2025, au total **3 611,41 milliards F CFA** ont été encaissés contre **2 897,99 milliards F CFA** au 30 septembre 2024, soit une progression de 24,62%.

Le montant total des décaissements se chiffre à **3 726,16 milliards F CFA** contre **2 901,31 milliards F CFA** à la même période en 2024, soit un taux de progression annuelle de 28,43%. En rapprochant les encaissements des décaissements, il se dégage un solde débiteur de **87 milliards F CFA**. Ce solde est entièrement couvert par des disponibilités de début de période.

Au 30 septembre 2025, il se dégage une épargne budgétaire et un solde budgétaire global respectivement de **476,84 milliards F CFA** et de **-236,58 milliards F CFA** contre des soldes prévisionnels respectifs de **559,04 milliards F CFA** et de **-462,48 milliards F CFA**.

Au regard des délais de clôture des opérations budgétaires de l'exercice 2025, le Conseil a instruit les ministères et institutions à ne pas engager de dépenses, qui ne pourront pas être liquidées avant la fin de l'exercice budgétaire.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit rapport à l'Assemblée législative de Transition.

Le troisième rapport est relatif à **un projet de décret** portant approbation des statuts particuliers du Fonds burkinabè de développement économique et social (FBDES) « Tôogo ».

Le Fonds burkinabè de développement économique et social Tôogo est issu de la fusion de sept (07) fonds à savoir, le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF), le Fonds burkinabè de développement économique et social (FBDES), l'Agence de financement et de promotion de petites et moyennes entreprises (AFP-PME), le Fonds Dumu Ka Fa (FDK), le Fonds Faso Kuna-Wili (FKW), le Fonds national d'appui aux travailleurs déflatés et retraités (FONA-DR) et le Fonds de développement culturel et touristique (FDCT).

L'adoption de ce décret permet au Fonds burkinabè de développement économique et social « Tôogo » de disposer de textes règlementaires en vue d'accomplir efficacement ses missions, conformément au décret n°2014-610/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Fonds nationaux.

I.3. AU TITRE DU MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté **un décret** portant autorisation de versement d'agents contractuels de l'ex-Médiateur du Faso et de l'ex-Commission électorale nationale indépendante (CENI) dans le statut général de la Fonction publique d'Etat.

Trente-quatre (34) agents de l'ex-Médiateur du Faso et **cinq (05)** agents de l'ex-CENI sont concernés par ladite autorisation de versement et se verront désormais appliquer la grille de la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la Fonction publique d'Etat.

L’adoption de ce décret permet d’apporter une solution définitive à la gestion administrative et à la rémunération des contractuels de l’ex-Médiateur du Faso et de l’ex-Commission électorale nationale indépendante.

I.4. AU TITRE DU MINISTÈRE DE L’ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Le Conseil a adopté **un décret** portant statuts particuliers du Fonds d’assistance sociale et de solidarité nationale (FASSN) « Seenimin ».

Le Fonds Seenimin est issu de la fusion du Fonds national de solidarité et de Résilience sociale (FNS-RS) et du Fonds d’assistance judiciaire (FAJ).

L’adoption de ce décret permet au Fonds d’assistance sociale et de solidarité nationale « Seenimin » de disposer de textes règlementaires en vue d’accomplir efficacement ses missions, conformément au décret n°2014-610/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Fonds nationaux.

I.5. AU TITRE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Conseil a adopté **quatre (04) rapports**.

Le premier rapport est relatif à **un projet de décret** portant nomination de Greffiers en chef.

Ce décret vise la nomination de Greffiers en chef au Conseil d’Etat, à la Cour de Cassation, à la Cour administrative d’Appel et à la Cour d’Appel de Bobo-Dioulasso.

L’adoption de ce décret permet la nomination de **douze (12) Greffiers en chef** en vue de renforcer les ressources humaines des juridictions concernées, conformément au décret n°2019-1202/PRES/PM/MJ/MINEFID du 03 décembre

2019 portant conditions et modalités d'affectation et de nomination du personnel du corps des greffiers.

Le deuxième rapport est relatif à **un projet de décret** portant nomination de Greffiers en chef, Chefs de greffe.

Ce décret vise la nomination de Greffiers en chef, Chefs de greffe de Cour d'Appel, de Tribunaux de grande instance, de Tribunal de travail et de Tribunal administratif.

L'adoption de ce décret permet la nomination de **douze (12)** Greffiers en chef, **Chefs de greffe** dans les juridictions concernées, conformément au décret n°2019-1202/PRES/PM/MJ/MINEFID du 03 décembre 2019 portant conditions et modalités d'affectation et de nomination du personnel du corps des greffiers.

Le troisième rapport est relatif à **un projet de décret** portant nomination de Greffiers en chef aux fonctions de membres de direction.

Ce décret vise la nomination de Greffiers en chef dans l'administration centrale et des structures déconcentrées du ministère en charge de la Justice.

L'adoption de ce décret permet la nomination de **cinq (05)** Greffiers en chef aux fonctions de membres de direction, conformément au décret n°2019-1202/PRES/PM/MJ/MINEFID du 03 décembre 2019 portant conditions et modalités d'affectation et de nomination du personnel du corps des greffiers.

Le quatrième rapport est relatif à **un projet de loi** portant modification de la loi n°025-2018/AN du 31 mai 2018 portant Code pénal.

La modification de cette loi vise à adapter la politique pénale du Burkina Faso au contexte de lutte contre le terrorisme, de montée de la criminalité transfrontalière et d'apparition de comportements anti-sociaux contraires à nos valeurs culturelles endogènes et au respect des règles de circulation routière.

Les innovations majeures du projet de loi sont :

- le rétablissement de la peine de mort et de sa procédure d'exécution ;
- le rehaussement des peines relatives aux infractions à la circulation routière ;
- l'incrimination des pratiques homosexuelles et assimilées ;
- l'incrimination de la polyandrie ;
- l'incrimination de l'abattage et de l'exportation des asins, des camélins et des équins ainsi que de leurs produits ;
- l'incrimination des appels téléphoniques ou des messages malveillants réitérés, ou des agressions sonores commis en vue de troubler la quiétude, la tranquillité et la santé d'autrui ou contre les numéros verts des services publics.

La modification de la loi portant Code pénal permettra de doter notre pays d'un dispositif juridique qui protège davantage la société burkinabè.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté **un décret** portant approbation des statuts particuliers du Fonds de soutien à l'éducation et à la recherche (FOSER) « Bāngr baoobo ».

Le FOSER est issu de la fusion du Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA), du Fonds national pour l'éducation et la recherche (FONER) et du Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement (FONRID).

L'adoption de ce décret permet au Fonds de soutien à l'éducation et à la recherche « Bāngr baoobo » de se doter de textes règlementaires en vue d'accomplir ses missions, conformément au décret n°2014-610/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Fonds nationaux.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat a fait au Conseil le point des travaux de la 22^e Rencontre nationale Gouvernement/Secteur Privé, tenue les 10 et 11 novembre 2025 à Bobo-Dioulasso.

Cette rencontre a permis au monde des affaires de poser ses préoccupations aux membres du Gouvernement qui y ont apporté des éléments de réponses. Elle a mobilisé environ huit cent (800) participants issus de l'administration publique, du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires au développement.

La 22^e édition de la Rencontre Gouvernement/Secteur privé placée sous le thème : « **Développement des infrastructures : enjeux, défis et engagements patriotiques pour une économie durable** » a permis de dégager des pistes de solutions en vue de faire face aux multiples défis liés au développement et à la consolidation de la souveraineté économique du Burkina Faso.

II.2. Le ministre des Sports, de la jeunesse et de l'emploi a fait au Conseil une communication relative à la participation du Burkina Faso au 13^e Forum international du sport « Russie : pays du sport » tenu du 05 au 07 novembre 2025 à Samara en Russie.

La participation du Burkina Faso à ce forum a permis de renforcer la coopération avec la Fédération de Russie dans le domaine du sport, de promouvoir l'image et l'expertise burkinabè et de prospecter des opportunités de coopération et d'investissements. A l'occasion, un mémorandum d'entente en matière de culture physique et de sport entre la Russie et notre pays a été signé.

Ce 13^e forum a également permis de renforcer notre coopération internationale ainsi que la coopération sportive au sein de la Confédération des Etats du Sahel.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur Elysé **OUEDRAOGO, Mle 130 456 B**, Magistrat, 1^{er} grade, 4^e échelon, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Burkina Faso à Addis Abeba.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

- Monsieur Andama **BOUDA, Mle 279 532 E**, Conseiller en archivistique, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur de la réglementation et du suivi des activités religieuses, coutumières et traditionnelles ;
- Monsieur Ibrahim **BARRY, Mle 247 530 A**, Administrateur civil, 2^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur du suivi des pèlerinages religieux ;
- Monsieur Harouna **OUEDRAOGO, Mle 200 341 C**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur de la prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent ;
- Monsieur Danioudou **KOUADA, Mle 260 024 C**, Administrateur civil, 2^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la transformation des conflits et de la pérennisation de la paix ;
- Madame Adeline **MILLOGO, Mle 212 087 T**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommée Directrice de la promotion des valeurs communes et de la laïcité ;
- Madame Maïmouna Pessanma Yiri **OUEDRAOGO/TRAORE, Mle 111 303 A**, Administrateur civil, 2^e classe, 3^e échelon est nommée Directrice générale adjointe de la décentralisation et du développement local ;

- Madame Kadidiatou **SOME/OUATTARA, Mle 97 429 T**, Administrateur civil, 2^e classe, 4^e échelon, est nommée Directrice de la coopération décentralisée ;
- Monsieur René **OUEDRAOGO, Mle 247 536 L**, Administrateur civil, 2^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la gouvernance locale ;
- Monsieur Ludovic Teegwendé **MINOUNGOU, Mle 212 293 E**, Conseiller en aménagement du territoire et en développement local, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Directeur des affaires foncières et domaniales à la Direction générale de la décentralisation et du développement local ;
- Monsieur Jean-Marie **OUEDRAOGO, Mle 519 924 V**, Inspecteur de police municipale, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Directeur du suivi et de la promotion des polices municipales ;
- Monsieur Lamine **COULIBALY, Mle 200 292 E**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur de la législation et de la formation des acteurs de la décentralisation ;
- Monsieur Fulgence **BAYALA, Mle 200 286 R**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur de l'appui au développement économique local ;
- Monsieur Karim **KOUMA, Mle 73 679 R**, Administrateur civil, 2^e classe, 2^e échelon, est nommé Directeur du suivi des carrières et des effectifs des personnels des collectivités territoriales ;
- Monsieur Eric **KONATE, Mle 91 952 R**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Directeur des finances publiques locales à la Direction générale de la décentralisation et du développement local ;
- Monsieur Souleymane **NAKANABO, Mle 105 193 M**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Secrétaire général de la région du Guiriko ;

- Monsieur Tasséré **NACOULMA**, **Mle 59 770 R**, Administrateur civil, 2^e classe, 4^e échelon, est nommé Secrétaire général de la région du Nakambé ;
- Monsieur Yaya **KONE**, **Mle 200 319 L**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Haut-Commissaire de la province du Séno ;
- Monsieur Saïdou **GUIGMA**, **Mle 91 937 N**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Haut-Commissaire de la province du Bassitenga ;
- Monsieur Bassouleymane **OUATTARA**, **Mle 212 095 R**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé, Haut-Commissaire de la province du Mouhoun ;
- Monsieur Pierre Claver **BANCE**, **Mle 74 751 K**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Haut-Commissaire de la province du Yatenga ;
- Monsieur Botétéssan **BONOU**, **Mle 229 951 J**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Secrétaire général de la province du Gourma ;
- Monsieur Karim Ismaël **THIOMBIANO**, **Mle 74 690 M**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Secrétaire général de la province du Namentenga ;
- Monsieur Saïdou **OUEDRAOGO**, **Mle 203 254 K**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Secrétaire général de la province du Passoré ;
- Madame Rasmata **SAWADOGO**, **Mle 279 341 S**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommée Secrétaire général de la province du Yatenga ;
- Monsieur Faon-nigninè Jean Dasmascène **SOME**, **Mle 324 680 E**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Préfet du département de Loropéni ;

- Monsieur Dê **MILLOGO, Mle 303 896 S**, Attaché administratif, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Préfet du département de Djigouèra ;
- Monsieur Pascal **BOUDA, Mle 116 974 B**, Attaché administratif, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Préfet du département de Samogohiri ;
- Monsieur Mahamadou **SARAMBE, Mle 91 890 L**, Attaché administratif, 2^e classe, 1^{er} échelon, est nommé Préfet du Département de Yargatenga ;
- Monsieur Seydou Rémi **GUIRA, Mle 324 237 B**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Préfet du département de Boussouma ;
- Monsieur Jean Yves Ahmed **SANOU, Mle 98 056 B**, Secrétaire administratif, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Préfet du département de Kindi ;
- Monsieur Souleymane **DIALLO, Mle 260 415 F**, Secrétaire administratif, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Préfet du département de Gaongo.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Monsieur Abdélaziz Landry **SIDIIBE, Mle 111 151 T**, Administrateur des services financiers, 2^e classe, 3^e échelon, est nommé Contrôleur interne du Projet de développement des chaines de valeur intégrées de l'élevage au Burkina Faso.

D. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Monsieur Idrissa **SAWADOGO, Mle 91 899 K**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Premier conseiller près l'Ambassade du Burkina Faso à Alger ;
- Monsieur Salfo **ZANGA, Mle 91 915 H**, Conseiller des affaires étrangères 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Consul-Adjoint près le Consulat général du Burkina Faso à Paris ;

- Madame Viviane **ZOURE**, **Mle 49 037 F**, Conseiller des affaires étrangères 1^{ère} classe, 12^e échelon, est nommée Ministre Conseiller près l’Ambassade du Burkina Faso à Niamey au Niger.

E. AU TITRE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- Madame Valérie Lamoussa Roselyne **DIBGOLONGO**, **Mle 130 417 N**, Magistrat, catégorie P, grade terminal, 4^e échelon, est nommée Chargé de mission.

Les Greffiers en chef dont les noms suivent sont nommés aux postes suivants :

- Monsieur Nonganaba Aimé **NASSA**, **Mle 57 304 Y**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Greffier en chef à la Cour de Cassation ;
- Monsieur Bobdo Jean Pascal **KABORE**, **Mle 97 569 V**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Greffier en chef à la Cour de Cassation ;
- Madame Karidja **SOME/YATASSAYE**, **Mle 104 433 Z**, Greffier en chef, est nommée Greffier en chef à la Cour de Cassation ;
- Monsieur Bathèba Silvère **HEMA**, **Mle 216 598 X**, Greffier en chef, est nommé Greffier en chef à la Cour d’Appel de Ouagadougou ;
- Madame Sabine **SILGA**, **Mle 358 205 E**, Greffier en chef, est nommée Greffier en chef à la Cour d’Appel de Ouagadougou ;
- Monsieur Amadou **DIALLO**, **Mle 216 597 H**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 4^e échelon est nommé Greffier en chef à la Cour administrative d’Appel ;

- Monsieur Demagori **GNISSE**, **Mle 238 094 C**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Greffier en chef à la Cour administrative d'Appel ;
- Monsieur Roger **COULIBALY**, **Mle 212 391 U**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Greffier en chef à la Cour d'Appel de Bobo-Dioulasso ;
- Monsieur Aboudramane **OUATTARA**, **Mle 246 710 X**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Greffier en chef à la Cour d'Appel de Bobo-Dioulasso ;
- Monsieur Boureima **BELEM**, **Mle 59 602 B**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Greffier en chef au Conseil d'Etat ;
- Monsieur Ousmane **DOUGOURI**, **Mle 212 253 L**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Greffier en chef à la Cour des comptes ;
- Monsieur Fulbert **TINDREBEOGO**, **Mle 247 612 B**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Administrateur du Fichier national du Registre du commerce et du crédit mobilier (FN RCCM).

Les Greffiers en chef dont les noms suivent sont nommés dans les juridictions suivantes :

- Monsieur Kpibkora Thierry Martial **SOME**, **Mle 97 560 W**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Greffier en chef, Chef de greffe de la Cour d'Appel de Ouagadougou ;
- Monsieur Yeza Jean Marie **TUINA**, **Mle 225 921 F**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 7^e échelon, est nommé Greffier en chef, Chef de greffe de la Cour administrative d'Appel de Ouagadougou ;
- Monsieur Gouwendkouni **COMBASRE**, **Mle 212 251 S**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal de grande instance de Tougan et cumulativement Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal administratif de Tougan ;

- Monsieur Daouda **OUATTARA, Mle 358 203 C**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal de grande instance de Orodara et cumulativement Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal administratif de Orodara ;
- Monsieur Talato Eric **ZOUNGRANA, Mle 366 100 X**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal de grande instance de Pô et cumulativement Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal administratif de Pô ;
- Monsieur Soulemane **OUATTARA, Mle 366 107 N**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal de grande instance de Nouna et cumulativement Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal administratif de Nouna ;
- Monsieur Boureima **BARRY, Mle 105 401 W**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal du travail de Bobo-Dioulasso ;
- Monsieur Issouf **COMPAORE, Mle 226 334 X**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal de travail de Koudougou ;
- Monsieur Boukary **NANA, Mle 92 556 B**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal de grande instance de Yako et cumulativement Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal administratif de Yako ;
- Monsieur Wénémana Théodore **ILBOUDO, Mle 57 330 P**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal de grande instance de Koupèla et cumulativement Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal administratif de Koupèla ;

- Monsieur Issa **SEBOGO, Mle 216 605 K**, Greffier en chef, est nommé Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal de grande instance de Léo et cumulativement Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal administratif de Léo ;
- Monsieur Mougoua Louis **KO, Mle 200 397 H**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Greffier en chef, Chef de greffe du Tribunal de commerce de Ouagadougou.

Les Greffiers en chef dont les noms suivent sont nommés dans les Directions suivantes :

- Monsieur Zoewendpoulemdé Dominique **NIKIEMA, Mle 238 384 N**, Greffier en chef, est nommé Membre de la Direction de la justice pénale et du sceau à la Direction générale de l'administration judiciaire ;
- Monsieur Yacouba **KABORE, Mle 117 330 Z**, Greffier en chef, est nommé Membre de la Direction des greffes à la Direction générale de l'administration judiciaire ;
- Monsieur Ouibila **SAWADOGO, Mle 200 401 T**, Greffier en chef, est nommé Membre de la Direction de l'accès à la justice et l'aide aux victimes à la Direction générale de l'administration judiciaire ;
- Monsieur Wenné Dit Mathias **SAWADOGO, Mle 57 324 V**, Greffier en chef, est nommé Membre de la Direction de l'accès à la justice et l'aide aux victimes à la Direction générale de l'administration judiciaire ;
- Monsieur Moussa **GANAME, Mle 212 255 J**, Greffier en chef, est nommé Membre à la Direction générale des études et des statistiques sectorielles.

F. AU TITRE DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

- Monsieur Nomandé Prosper **KOLA**, Economiste, Expert en développement de la compétitivité des entreprises agroalimentaires, est nommé Directeur général de la SN CITEC.

G. AU TITRE DU MINISTÈRE DE LA SANTE

- Monsieur Benewindé Amedée Pierre **TARBANGDO, Mle 279 609 R**, Greffier, catégorie AG, 1^{ère} classe, 2^e échelon, est nommé Directeur des affaires juridiques et du contentieux ;
- Monsieur Yves **OUEDRAOGO, Mle 216 731 J**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, catégorie N1, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances du Centre Hospitalier Universitaire Yalgado OUEDRAOGO ;
- Madame Elise **ZONGO, Mle 358 893 Y**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, catégorie N1, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommée Chef de département administratif et financier du Secrétariat permanent pour l'élimination du paludisme (SP-Palu).

H. AU TITRE DU MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

- Monsieur Wendlassida Julien **TIENDREBEOGO, Mle 212 554 B**, Conseiller en économie et développement, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Responsable du programme budgétaire « **Pilotage** » cumulativement avec ses fonctions de Directeur général des études et des statistiques sectorielles.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- de l'Agence pour la promotion des exportations du Burkina (APEX-BURKINA), de l'Agence burkinabè des investissements (ABI) et de l'Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNORM) au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat ;
- de la société minière KIAKA SA, du Bureau des mines et de la géologie du Burkina (BUMIGEB) et de la société nationale des substances précieuses (SONASP) au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières ;
- de Burkina Suudu Bawdè (BSB) au titre du ministère de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique ;
- des Universités Yembila Abdoulaye TOGUYENI (UYAT), Nazi BONI (UNB) et Lédéa Bernard OUEDRAOGO (ULBO) au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le Conseil a également procédé à la nomination de Présidents aux Conseils d'administration des Universités Yembila Abdoulaye TOGUYENI (UYAT), Nazi BONI (UNB) et Lédéa Bernard OUEDRAOGO (ULBO).

A. MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Le Conseil a adopté **quatre (04) décrets**.

Le premier décret renouvelle le mandat de Monsieur Ollé Arnaud **KAM, Mle 256 193 C**, Conseiller en études et analyses, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques au Conseil d'administration de l'Agence pour la promotion des exportations du Burkina (APEX-BURKINA) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le deuxième décret nomme Monsieur Yemdaogo Olivier **KABORE, Mle 189**, Conseiller en statistique et analyse économique, Administrateur représentant le Conseil burkinabè des chargeurs (CBC) au Conseil d'administration de l'Agence pour la promotion des exportations du Burkina (APEX-BURKINA) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Laoudoum Ernest SOW.

Le troisième décret nomme Monsieur Gneguire Seydino Romuald **SOMDA, Mle 23 19 390 L**, Analyste géopolitique, Administrateur représentant la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso (CCI-BF) au Conseil d'administration de l'Agence burkinabè des investissements (ABI) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Pégnani OUARMA.

Le quatrième décret nomme Soutongonoma Stéphane Romaric **KABORE**, **Mle 90 114**, Technicien supérieur en normalisation et évaluation de la conformité, Administrateur représentant le personnel au Conseil d'administration de l'Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNORM) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Bahilama Moussa **SOURABIE**.

B. MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté **trois (03) décrets**.

Le premier décret nomme Monsieur Boureima **OUEDRAOGO**, **Mle 37 37 105 C**, Ingénieur statisticien économiste, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie et des finances au Conseil d'administration de la société minière **KIAKA SA** pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Ernest **KABORE**.

Le deuxième décret nomme Monsieur Robert Joseph **SILGA**, **Mle 358 757 C**, Ingénieur de la géologie et des mines, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières au Conseil d'administration du Bureau des mines et de la géologie du Burkina (BUMIGEB) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Moïse **OUEDRAOGO**.

Le troisième décret nomme Monsieur Sougrounoma Fidèle **SAWADOGO**, **Mle 358 763 G**, Ingénieur de la géologie et des mines, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Energie, des mines et des carrières au Conseil d'administration de la Société nationale des substances précieuses (SONASP) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Zakarya **SAWADOGO**.

C. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de Burkina Suudu Bawdè (BSB) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique :

- Monsieur Blaise Benoît **YAO, Mle 101 722 E**, Inspecteur de l'enseignement secondaire.

Au titre du ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi :

- Madame Bakiéré Clarisse **HIEN/HIEN, Mle ANPE 02 21**, Juriste.

Au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Mathias **ZIDA, Mle 200 509 T**, Conseiller en gestion des ressources humaines et management des administrations.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LA CHAMBRE DES METIERS DE L'ARTISANAT DU BURKINA FASO (CMA-BF)

- Madame Aminata **KANTRO, Mle 20 17 004**, Conseiller en formation professionnelle et en apprentissage.

D. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté **sept (07) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Université Yembila TOGUYENI (UYAT) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Madame Bintou **SESSOUMA, Mle 59 240 P**, Professeur titulaire, en remplacement de Monsieur Nicolas BARRO ;
- Monsieur Hugues-Roméo **BAZIE, Mle 231 917 P**, Enseignant-chercheur, en remplacement de Monsieur Aly SAVADOGO.

Au titre du ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement :

- Madame Hawa **DIAWARA/SANGARE, Mle 202 564 Y**, Inspecteur de l'environnement.

Au titre du ministère de l'Urbanisme et de l'habitat :

- Monsieur Tolo Thomas **ZERBO, Mle 229 709 D**, Ingénieur géomètre.

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Irénée Edmond **ZAGRE, Mle 51 312 N**, Administrateur des services de santé.

Au titre du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme :

- Monsieur Boukari **TAO, Mle 216 788 D**, Administrateur des services touristiques.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES (CENOU)

- Monsieur Médard Alain **BADO, Mle 48 368 E**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire.

Le deuxième décret nomme Madame Bintou **SESSOUMA, Mle 59 240 P**, Professeur titulaire, Présidente du Conseil d'administration de l'Université Yembila TOGUYENI (UYAT) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Nicolas BARRO.

Le troisième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Université Nazi BONI (UNB) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Kandayinga Landry Guy Gabriel **YAMEOGO, Mle 92 856 C**, Professeur titulaire, en remplacement de Monsieur Jean Célestin KY ;
- Monsieur Moïse **OUEDRAOGO, Mle 104 827 E**, Administrateur des services financiers.

Au titre du ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement :

- Monsieur Fiédi **HAKIEKOU, Mle 47 793 C**, Inspecteur principal des eaux et forêts, en remplacement de Monsieur Péoulé Kouhouyiwo GOMGNIMBOU.

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Dramane **ZINA, Mle 86 658 D**, Administrateur des services de santé.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ORGANISATIONS SYNDICALES

- Monsieur Idrissa **IBRANGO, Mle 257 262 K**, Maître de conférences.

Le quatrième décret nomme Monsieur Kandayinga Landry Guy Gabriel **YAMEOGO, Mle 92 856 C**, Professeur titulaire, Président du Conseil d'administration de l'Université Nazi BONI (UNB) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Jean Célestin KY.

Le cinquième décret renouvelle le mandat de Madame Patricia Lucie **OUEDRAOGO/ZOUNGRANA, Mle 59 245 P**, Professeur titulaire, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au Conseil d'administration de l'Université Lédéa Bernard OUEDRAOGO (ULBO) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le sixième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Université Lédéa Bernard OUEDRAOGO (ULBO) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Madame Fonyama Elise **ILBOUDO/THIOMBIANO, Mle 52 368 A**, Maître de conférences, en remplacement de Monsieur Richard SAWADOGO.

Au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Aïdara **SAWADOGO, Mle 224 234 R**, Ingénieur d'agriculture.

Au titre du ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement :

- Monsieur Ibrahim **KONATE, Mle 327 645 H**, Inspecteur principal des eaux et forêts.

Au titre du ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi :

- Monsieur Sassiémiké Abdoul Kader **SOMA, Mle 334 002 G**, Enseignant-chercheur.

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Paligwindé Simplice Eric **BONKOUNGOU, Mle 85 760 B**, Administrateur des services de santé.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE, OUVRIER ET DE SOUTIEN DE L'UNIVERSITE LEDEA BERNARD OUEDRAOGO

- Monsieur Adama **OUEDRAOGO, Mle 345 352 M**, Attaché d'intendance scolaire et universitaire.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE LEDEA BERNARD OUEDRAOGO

- Monsieur Ousséni **NABASSAGA**, Etudiant en Master 2 de l'Unité de formation et recherche en Sciences de la santé, pour la durée de son mandat de Délégué général.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE L'UNIVERSITE LEDEA BERNARD OUEDRAOGO

- Monsieur Salifou **NIKIEMA, Mle 216 984 Z**, Enseignant-chercheur, en remplacement de Monsieur Emmanuel OUEDRAOGO.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE CONSEIL REGIONAL DE YAADGA

- Madame Landrine 2^e jumelle **ZOUNDI, Mle 304 140 L**, Administrateur civil, en remplacement de Monsieur Bréhima SAWADOGO.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (CNRST)

- Monsieur Charles **PARKOUDA, Mle 58 513 L**, Directeur de recherche.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE CENTRE NATIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES (CENOU)

- Monsieur Issaka **OUEDRAOGO, Mle 27 217 A**, Inspecteur de l'enseignement du primaire et de l'éducation non formelle.

Le septième décret nomme Madame Fonyama Elise ILBOUDO/THIOMBIANO, Mle 52 368 A, Maître de conférences, Présidente du Conseil d'administration de l'Université Lédéa Bernard OUEDRAOGO (ULBO) pour un premier mandat de trois (03) ans, en remplacement de Monsieur Richard SAWADOGO.



www.sig.gov.bf

Le Porte-parole du Gouvernement,



Pingwendé Gilbert OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon